



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU CROULT
ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 24 FÉVRIER 2020 À 9H00
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Guy MESSAGER, Président - Didier GUEVEL, Vice-Président - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Jean-Luc HERKAT, Vice-Président - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président

Absent(s) excusé(s) :

Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Antoine ESPIASSE, Vice-Président - Gilles MENAT, Vice-Président - Christine PASSENAUD, Vice-Présidente

Assistaient également :

Éric CHANAL, Directeur Général - Pascale MARTY et Déborah TANGUY, Directrices Générales Adjointes et François MIOTTO, Responsable du service Foncier concernant le point 5

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) Plan de sensibilisation des Élus :

Les Élus visionnent le MOOC : « La ruée vers l'or jaune » et ensuite Éric CHANAL expose les enjeux liés à la séparation des urines et des matières fécales. Lien de la vidéo : <https://vimeo.com/391242649>

2) Bureaux syndicaux :

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 27 janvier 2020

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

3) Comité Syndical :

Guy MESSAGER opère un retour sur le Comité Syndical n° 244 du mercredi 05 février 2020

4) Agenda :

Les membres du Bureau prennent connaissance des dates prochaines tant relatives aux Comité Syndical avec l'élection du Président et des Vice-Présidents, que concernant les Bureaux Syndicaux.

5) Procédures juridiques :

Foncier - Signature de la convention n° 2019-10-58 avec le Conseil Départemental du 93 relative à la mise à disposition temporaire de terrains situés « Parc Georges VALBON », pour la réalisation d'investigations pyrotechniques (Opération n° 500)

Après exposé du dossier par Déborah TANGUY, le Bureau donne son accord pour la signature de la convention.

Foncier - Extension de la STEP - Signature d'une convention de servitude de passage avec GRDF pour le passage de canalisations de desserte en gaz naturel

Après exposé du dossier par Déborah TANGUY, le Bureau donne son accord pour la signature de la convention.

Foncier - Présentation du projet de constitution de réserves foncières à la confluence du Croult et du Petit Rosne

François MIOTTO indique que l'objet de la démarche est de stocker des eaux pluviales sur certains secteurs du territoire de BONNEUIL-EN-FRANCE et GARGES-LÈS-GONESSE, que sont les Pieds Humides, la Fontaine Plamond, le Nel. Ces terrains appartiennent à des propriétaires privés.

Éric CHANAL souhaite avoir une décision de principe, compte tenu des études hydrauliques, sur l'anticipation d'achats de ces terrains.

Jean-Luc HERKAT fait état des relations avec certains propriétaires.

Maurice MAQUIN demande quelle est l'affectation de ces terrains.

Éric CHANAL répond que ce ne sera pas nécessairement des bassins de stockage. Le schéma directeur du SIAH prévoit de trouver des zones permettant de retenir 150 à 200 000 m³ de stockage.

Didier GUEVEL demande quelle est la superficie concernée et si elle s'intègre dans la charte agricole.

François MIOTTO répond que cinquante hectares sont concernés et qu'effectivement la superficie s'intègre dans le cadre de la charte agricole.

Éric CHANAL précise que les études relatives au PPRI devraient être lancées courant 2020 et qu'elles vont avoir un impact sur la question foncière.

Contentieux - Point sur le dossier RENOUARD

Après présentation de la stratégie proposée par Pascale MARTY, les Élus prennent connaissance des documents concernant ce contentieux.

Contentieux - Point sur le dossier MORVAN - Jugement du 04 février 2020

Gérard SAINTE BEUVE demande s'il n'y a pas des actions à mettre en œuvre.

Éric CHANAL fait part de l'impact du risque majeur inondation chez des particuliers qui n'ont pas fait l'objet de modalités constructives dans le cadre de leur permis de construire. Dans le cadre du PPRI, un volet hydrogéologique a été inclus, avec la mise en place de piézomètres dans ce secteur dans le but de traiter ce type de dossiers.

Guy MESSAGER indique que les communes ont opté pour le transfert de la collecte des eaux pluviales, eaux usées via la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France au SIAH, avec comme constat des situations catastrophiques dans certains secteurs. Il conviendra de faire des investissements lourds dans les années à venir. Certains Élus énoncent qu'il conviendra de doubler les recettes mais il s'agit d'une nécessité et pas uniquement d'une volonté politique.

Jean-Luc HERKAT explique que les communes sont en première ligne dans ces domaines.

Des discussions s'engagent sur les missions de gestion des nappes phréatiques et qui ne relèvent pas d'une compétence juridique particulière.

Protection des données - Nomination du délégué à la protection des données

Après présentation du dossier par Pascale MARTY, les Élus prennent acte de l'avancement de ce dossier.

Point sur la gestion des Bureaux et des Commissions d'Appel d'Offres (CAO) après la tenue des élections municipales

Le Bureau prend acte de l'application des textes et de l'appréciation qui en est faite pour la tenue des Commissions d'Appel d'Offres pendant la période comprise entre le 15 mars et l'élection des membres de la future Commission d'Appel d'Offres.

Création du Comité Technique (CT) et du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)

Après présentation du dossier par Pascale MARTY, les Élus prennent connaissance de la fixation prévisionnelle, sous réserve du choix qui sera fait par le futur Président, des élections professionnelles le jeudi 19 novembre 2020.

a) Attribution des marchés publics :

Marché public de mise en sécurité des ouvrages de régulation des bassins de Chauffour, de l'Orme du Ramoneur et des Bourguignons sur le territoire du SIAH (Opération 146B)

Après exposé du rapport d'analyse des offres par Déborah TANGUY le marché est déclaré sans suite.

Marché public de réhabilitation des réseaux intercommunaux d'eaux usées de la Rue des Écoles sur le territoire de la commune de LE THILLAY (Opération n° 482 IA)

Après exposé du rapport d'analyse des offres par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à FAYOLLE pour un montant de 195 233,95 € HT et pour une durée de 11 semaines à compter de l'ordre de service prescrivant le début des travaux.

Accord cadre à marchés subséquents n° 2 : OPE 351 LOUV105A, relatif à des prestations de maîtrise d'œuvre en assainissement - Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de l'Avenue du Roussillon situé dans le quartier dit de « Le Bouteiller » sur le territoire de la commune de LOUVRES (Marché n° 11-18-31)

Après exposé du rapport d'analyse des offres par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à CCST pour un montant de 53 996,40 € HT et pour une durée d'une année.

Marché public de maintenance du logiciel EVE'M (Marché 06-20-21)

Après exposé du rapport d'analyse des offres par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à SIGT pour un montant de 4 006,53 € HT et pour une durée d'une année.

b) Avenants aux marchés publics :

Travaux de dépollution pyrotechnique - Avenant n° 1 (Marché n° 11-19-33)

Après exposé du dossier par Déborah TANGUY, les membres du Bureau donnent leur accord pour la signature de l'avenant n° 1 pour un montant de 914 € HT.

Étude pour l'identification d'une structure porteuse du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer - Avenant n° 1 (Marché n° 14-19-06)

Après exposé du dossier par Déborah TANGUY, les membres du Bureau donnent leur accord pour la signature de l'avenant n° 1 pour l'extension du marché pour une durée de 8 mois.

B. FINANCES

Association WIKIWATER - demande de subvention

Le Bureau décide de l'envoi d'un courrier à l'association pour indiquer que la décision sera prise par le nouveau Bureau après les élections municipales.

C. GEMAPI

Retour sur la réunion du 27 janvier 2020 entre le SIAH, la Direction Départementale des Territoires (DDT) et Monsieur VAESSEN concernant les désordres hydrauliques en amont du ru de BOUQUEVAL

Déborah TANGUY indique que l'origine des désordres relève peut-être d'un problème de drain ou de remontée de nappe, et donc de problématiques ne relevant pas des compétences du SIAH.

Le Bureau décide de l'envoi d'un courrier à cet agriculteur.

Fin de la réunion de Bureau à 10h50

*Prochaine réunion de Bureau le **lundi 09 mars 2020 à 9h00***